



Congés payés refusée dans le cadre du pacs

Par **dadoulive77**, le **06/11/2014 à 18:55**

j'ai obtenu des vacances en septembre 2014 accepté en mai 2014. Je me suis pacser en juillet 2014 et aujourd'hui je souhaite faire valoir mon droit à une fois par an d'obtenir les mêmes congés que mon conjoint sachant que nous travaillons dans la même entreprise. Refuser sous prétexte que ce droit a déjà été utilisé en septembre. Hors à l'acceptation de ses vacances nous n'étions pas pacser. Que faire ?

Par **P.M.**, le **06/11/2014 à 19:13**

Bonjour tout d'abord,
La simultanéité des congés payés c'est essentiellement pour le congé principal et si avant même d'être pacés vous l'avez déjà obtenu, je ne vois pas trop ce que vous pourriez revendiquer de nouveau...

Par **dadoulive77**, le **06/11/2014 à 19:43**

Nous ne comprenons pas le fait d'obtenir des congés payés simultanés accepté avant le pacs que cela rentre en considération dans le pacs ! Nous aimerions donc obtenir des congés dans le cadre du pacs

Par **P.M.**, le **06/11/2014 à 20:01**

Mais puisque vous les avez déjà eus vous n'allez pas demander que l'on vous redonne toute la durée des congés payés pour que ce soit au titre du PACS...